

## RD4 - Aménagement entre Clermont l'Hérault et Brignac – Section A75 / Brignac

### COMPTE RENDU DE LA REUNION du 19 janvier 2017 En Mairie de Brignac

#### PARTICIPANTS

Monsieur Jurquet Maire de Brignac  
Monsieur Sagnes 1<sup>er</sup> adjoint au Maire de Brignac  
Madame Bourrel 4<sup>ème</sup> adjointe au Maire de Brignac  
Madame Gineste secrétariat Mairie de Brignac  
Madame Passieux Conseillère départementale - canton de Clermont l'Hérault  
Monsieur Barillot Directeur Territorial Cœur d'Hérault Citée Maritimes (DT CHCM) – Pôle Routes et transports – CD34  
Monsieur Lhuissier Chef du Service Grands Travaux - DT CHCM - Pôle Routes et transports – CD 34  
Madame Alquier chargée d'opérations Service Grands Travaux Cœur d'Hérault Citée Maritime — DT CHCM  
Pôle Routes et transports - CD34

#### DIFFUSION DU COMPTE RENDU

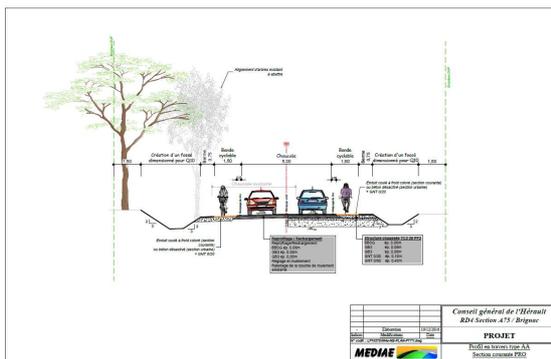
Les participants.

#### OBJET DE LA REUNION

L'objet de la réunion est de faire le point sur le projet d'aménagement de la RD 4 entre l'A75 et la commune de Brignac.

#### PRESENTATION DES ETUDES D'AVANT PROJET

L'opération concerne l'aménagement de la RD 4 depuis le franchissement de l'autoroute A75 jusqu'à l'entrée de Brignac. Cet aménagement doit sécuriser et améliorer la liaison avec Brignac.



Le parti d'aménagement retenu consiste à :

- réaliser une chaussée de 5 m de large avec des bandes cyclables colorées de 1,50 m de part et d'autre de la chaussée.
- réaliser des fossés dimensionnés pour des débits de crues décennales. Il n'y aura pas de modification au niveau du fossé exutoire existant permettant l'évacuation d'un débit décennale.

Concernant la traversée de l'Ouvrage d'Art de franchissement de l'A75 il est prévu la réalisation de bandes colorées franchissables permettant de signaler la présence de cyclistes et d'assurer une continuité cyclable de part et d'autre de l'ouvrage. Le principe d'une traversée de l'ouvrage par alternat est abandonné.

Au niveau de l'entrée de l'agglomération de Brignac il est envisagé la création d'un ilot central permettant aux cyclistes une traversée sécurisée de la RD 4.

Monsieur Sagnes souligne la nécessité de prévoir un aménagement permettant de maintenir le passage des engins agricoles de type moissonneuses batteuses (ilots franchissables / signalisation démontable)

Parallèlement à l'aménagement de la RD 4 il est proposé la réalisation d'une voie partagée, sur les chemins de desserte des parcelles (ancien chemin de Clermont à Brignac) jusqu'à se raccorder sur le chemin du Coulet en entrée de Brignac. L'entretien de cet itinéraire serait à la charge de la commune de Brignac. La mairie ne trouve pas de pertinence à la création de cet aménagement compte tenu des usages agricoles du secteur et serait favorable à la réalisation d'un autre itinéraire dépassant très largement le périmètre d'étude. Le Département précise que la réalisation de cette voie partagée n'est pas indispensable, bien qu'elle offrirait un itinéraire alternatif plus convivial. De plus il indique que le nouvel itinéraire proposé par la Commune ne peut pas être intégré à cette opération mais qu'il pourrait faire l'objet d'une autre réflexion à une échelle différente de celle proposée dans le projet présenté.

D'un point de vue paysager, le projet nécessite l'abattage d'une centaine de platanes. Un bilan de l'état sanitaire des platanes existants a été réalisé par un paysagiste. Ce dernier conclut qu'il n'est pas souhaitable de les conserver compte tenu de leur mauvais état ou pour des raisons de cohérence et de lecture du paysage. De nombreux sujets sont creux. A noter également que ces platanes sont actuellement implantés dans les fossés et font obstacle à la bonne gestion des eaux. Monsieur le Maire est d'accord avec la nécessité d'abattre les platanes.

Dans le cadre des réaménagements paysagers, il est prévu la replantation d'essences de type amandier, arbres de Judée. La Mairie reste favorable à ce principe. Un projet paysager plus abouti sera ultérieurement présenté à la Commune.

D'un point de vue procédure, le Département indique que l'abattage des platanes est soumis à une validation préalable de la Commission de gestion des plantations. Il sera également nécessaire de réaliser une étude chiroptère pour vérifier la présence ou non de ces derniers, dans les platanes et ce avant d'envisager tout abattage.

Ces procédures sont soumises à des plannings très stricts et nécessitent des délais à considérer dans la réalisation du projet. Période d'abattage septembre - octobre

La suppression d'arbres le long des routes est un sujet localement sensible. J. Barillot insiste sur le fait que cet abattage nécessitera un accompagnement soigné en termes de communication et d'échanges avec les usagers, en mettant l'accent notamment sur les mesures compensatoires.

## **PLANNING ET POURSUITE DES ETUDES**

Sous réserve des arbitrages budgétaires le planning de réalisation de l'opération est le suivant :

2017 Etudes de Projet et acquisitions foncières  
2018 DCE - étude chiroptères et abattage des platanes  
2019 Travaux

## **ESTIMATION DES TRAVAUX**

Environ 2 500 000 euros TTC

Pour la partie située en agglomération une répartition financière sera proposée entre la Commune et le Département.

La mairie rappelle la problématique du carrefour en sortie du lotissement Rambier. Le Département précise que l'aménagement de ce carrefour relève de la compétence communale, car situé en agglomération, à charge pour la mairie d'obtenir de la part de l'aménageur la prise en charge financière de la partie lui incombant. Ce sujet sera abordé avec le lotisseur, dans le cadre d'un autre projet situé sur Brignac, via une négociation globale.